



Mars 2019

Dossier de presse

Signature du pacte Ardennes entre l'État et les acteurs locaux



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

275 371
habitants



150 000
hectares de forêt
soit 28 % du territoire

LES ARDENNES EN QUELQUES CHIFFRES

↘ **-3,6 %**
de population
sur les dix dernières années

2 Ardennais sur 10
vivent sous le seuil
de pauvreté

53
habitants/km²

+ de 
3 000
exploitations agricoles

449
communes
au sein de 8 EPCI
à fiscalité propre



70 %
des entreprises
départementales
bénéficient d'un **label
de qualité** ou d'une
**certification pour haute
technologie**



Un secteur industriel qui pèse
toujours de façon importante
dans le **tissu productif**
(7,2 % des établissements)

Un département fort de ses savoir-faire industriels et de ses richesses naturelles, paysagères et humaines qui sont incontestables et qui n'aspirent qu'à être valorisés

- Un sol fertile et une forêt dense riche et réputée, propices au développement de pratiques agricoles et agroalimentaires variées et performantes.
- Des savoir-faire spécifiques et appréciés dans la production métallurgique, la fonte, la construction automobile ou l'industrie du luxe. Un positionnement géographique stratégique, offrant la possibilité de s'intégrer au cœur des dynamiques créées par la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne, mais aussi par rapport aux régions Hauts-de-France, Île-de-France et Grand-Est.

Un département résolument tourné vers l'avenir :

- Un environnement propice au développement technologique : impression 3D, robotique, domotique, monde connecté.
- Un territoire respectueux de l'environnement.
- Un territoire de projets touristiques de grande ampleur portés par des partenaires privés (Terr'Altitude à Fumay, Fort de Charlemont, projet Huttopia sur le fort des Ayvelles, lac des Vieilles forges, parc Argonne Découverte...).

Qu'est-ce-que le pacte Ardennes ?

C'est d'abord un « pacte » : c'est-à-dire un ensemble d'engagements réciproques de tous les acteurs du territoire, avec des droits et des devoirs pour chacun. Ces engagements sont au service d'une stratégie définie de manière collégiale, avec une forte implication de nombreux citoyens ardennais. Cet engagement collectif, négocié pendant plusieurs mois, est destiné à renforcer l'attractivité du département des Ardennes à tous points de vue en s'appuyant sur ses atouts nombreux.

Une méthode qui s'inscrit dans la **volonté du Gouvernement d'adapter ses politiques publiques au plus près des réalités locales** et des enjeux portés par les acteurs du territoire.

Une gouvernance au plus près du territoire, impulsée en juin 2018 :

- Des réunions de lancement dès juin 2018, présidées par le préfet, associant services de l'État, élus ardennais, chambres consulaires...
- 17 groupes de travail, animés par un binôme, rassemblant des élus, des associations, des entreprises, des partenaires économiques, des services et opérateurs de l'État et des collectivités, des experts...
- Un point d'étape en préfecture de Charleville-Mézières effectué par Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales, début novembre 2018 en amont du déjeuner de travail organisé lors de l'itinérance mémorielle du président de la République.
- Une réunion de mobilisation des acteurs investis sur le pacte à Paris, présidée par Sébastien Lecornu le 20 février 2019.

Une forte et continue mobilisation des services de l'État et de ses opérateurs pour accompagner les projets du territoire : préfecture des Ardennes et services déconcentrés de l'État au niveau départe-

mental, préfecture de région Grand-Est et directions régionales, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Un pacte qui fait des Ardennes un territoire préfigurateur et expérimentateur de nombreux dispositifs nationaux tels que « Action Cœur de Ville », « Territoires d'industrie », le Service national universel, dès la rentrée 2019, ou encore les emplois francs.

Parmi les pactes territoriaux récemment conclus par l'État, une méthode unique :

les travaux autour du pacte vont se poursuivre dans les prochains mois et les prochaines années, avec des réunions deux fois par trimestre (comité directeur) et semestrielles (comité politique) pour valider l'avancement des projets, et en faire émerger de nouveaux. En cela, le pacte Ardennes préfigure la future Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Un objectif partagé : répondre aux enjeux majeurs du département en renforçant l'attractivité du territoire ardennais, et en libérant les ressorts de son développement.

Une stratégie claire qui s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

- Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais.
- Construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais, bâti et naturel.
- Faire prendre de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours.
- Accentuer les conditions du bien-vivre dans les Ardennes.

Une **démarche dynamique et pérenne** qui a vocation à s'enrichir au regard des projets portés par le territoire pour changer concrètement la vie quotidienne des habitants.

Des projets ambitieux au service du territoire

Plus de 730 participants ont proposé plus d'une centaine de projets dans l'ensemble du champ de l'action publique visant tout le territoire ardennais.

À ce jour, plus d'**une cinquantaine d'actions** réalistes et soutenables, notamment d'un point de vue financier, sont d'ores et déjà identifiées et prêtes à être engagées. Un certain nombre d'autres **projets**, qui ont encore besoin d'être affinés avant de pouvoir être concrétisés, et qui ont vocation à se traduire, à court et moyen terme, en actions concrètes.

1. Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais

Le pacte Ardennes accompagnera les Ardennais pour qu'ils bénéficient d'une offre d'enseignement supérieur disponible et diversifiée.

- Pour favoriser l'accès aux langues des élèves ardennais, un dispositif comprenant notamment des classes bilingues est déployé, dès la rentrée 2019, dans 4 établissements de Charleville-Mézières : l'école de la Citadelle, le collège Bayard, le lycée Monge et le lycée professionnel Charles de Gonzague.
- Avec la volonté d'améliorer les conditions de vie des étudiants ardennais, des études seront engagées pour agrandir le campus universitaire des Ardennes grâce à la création d'un deuxième site.
- En s'appuyant sur trois unités de formation et de recherche (UFR) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (lettres, sciences économiques et droit), une **première année de licence portail Sciences humaines et sociales (SHS) sera ouverte à Charleville-Mézières.**
- Pour atteindre tous les territoires, une offre en matière de formations post-baccalauréat, de niveau BTS, sera créée dans le rethélois. Un **BTS « négociation et digitalisation de la relation client » sera ainsi ouvert à la rentrée 2019**, au Lycée Verlaine de Reims. Seront également développées des **formations dans des domaines où les Ardennes ont d'ores et déjà une forte spécialisation** et une reconnaissance : éolien, méthanisation, agro-alimentaire.
- Afin de renforcer et d'enrichir l'offre ardennaise dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'**institut de formation de techniques supérieures (IFTS) sera transformé en école d'ingénieurs** et une action sera engagée pour favoriser l'implantation d'une antenne d'une grande école de commerce sur le campus de Charleville-Mézières.



- Les services et opérateurs de l'État accompagneront le **campus des métiers et des qualifications Procédés et matériaux innovants dans sa candidature au label « campus d'excellence »**.

Conforter les parcours vers l'emploi : un enjeu au cœur du Pacte Ardennes pour aider les Ardennais éloignés du marché du travail à retrouver le chemin de l'emploi.

- Un **accompagnement spécifique vers l'emploi** sera proposé aux bénéficiaires du RSA dans le cadre d'une offre de service personnalisée.
- Un **groupe de travail départemental « Répondre aux offres d'emploi non pourvues »** sera constitué afin d'examiner selon un échéancier régulier les offres non pourvues et de mobiliser tous les outils pour les pourvoir.

EN PROJET

Dans le cadre du pacte Ardennes, il est également prévu :

- de conforter la filière d'excellence des marionnettes à travers le développement de la formation initiale et continue, la création d'une matériauthèque et d'un atelier de restauration, la mise en place d'une cité des Arts de la marionnette.
- de créer un Institut européen de la gastronomie et du tourisme.

2. Construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais, bâti et naturel

Le département des Ardennes se caractérise par une diversité de paysages remarquables, un riche patrimoine naturel et un patrimoine historique inestimable. La valorisation de cet ensemble patrimonial, qui constitue un atout indéniable, sera soutenue dans le cadre du Pacte Ardennes.

- Un label sur la **qualité de vie** dans les Ardennes et une amélioration de la signalétique sur la voie publique seront mis en place afin de valoriser les atouts des territoires, de renforcer leur attractivité touristique et de garantir des prestations de qualité.
- Les « points noirs » (publicités illégales, bâtiments en état d'abandon, friches...) seront recensés et un appui sera apporté pour faciliter leur résorption et améliorer ainsi la qualité du cadre de vie et des paysages.
- Les bâtiments publics s'orienteront vers la **transition énergétique**. Des enquêtes seront menées sur l'état du patrimoine, la consommation énergétique et les potentiels d'économie d'énergie. Le Lycée Verlaine, à Rethel, qui accueille 800 élèves, sera rénové sur le plan thermique, grâce à l'action du Conseil régional.

EN PROJET

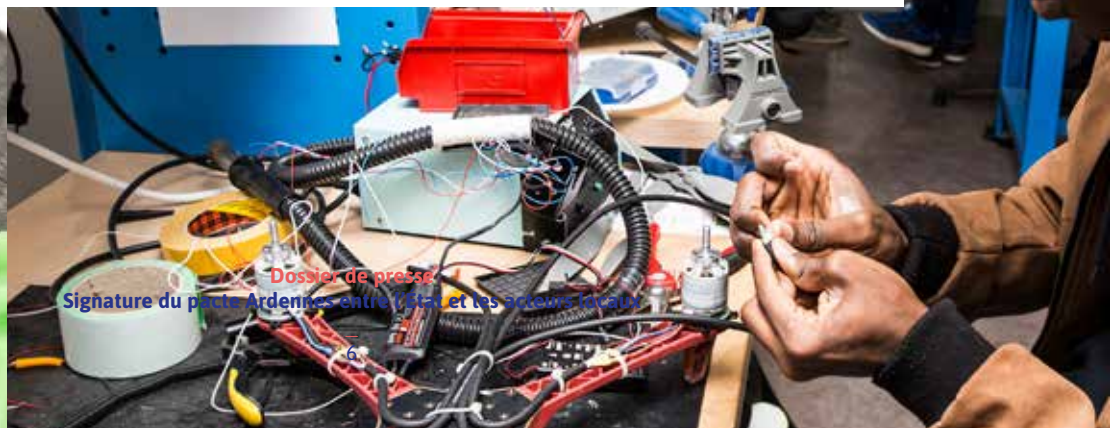
Dans le cadre du pacte Ardennes, il est également prévu :

- d'étendre à titre expérimental les modalités d'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
- de créer une société d'économie mixte pour booster le développement des énergies renouvelables.

3. Donner de l'avance aux filières économiques face aux mutations en cours

Le développement du territoire passe par le soutien à ses filières économiques, en pérennisant les activités économiques existantes, en anticipant les mutations en cours et en favorisant les filières d'avenir gages de compétitivité pour le territoire ardennais.

- Les installations de production de biométhane dans l'ensemble du département seront développées en renforçant le réseau de gaz naturel actuel. Il s'agit là d'une action majeure, innovante et structurante pour l'avenir du territoire. L'ambition est claire : faire des Ardennes un territoire démonstrateur sur le développement massif de la méthanisation et atteindre 80 méthaniseurs dans les prochaines années.
- Financer la deuxième phase du développement de « Platinum 3D » avec, à la clé, l'achat d'une imprimante 3D sable pour 8 fonderies des Ardennes, soutenu par le Programme des Investissements d'Avenir et Le Conseil régional.
- Sélectionnées pour participer au programme « Territoires d'industrie », les Ardennes feront partie des cinq territoires français qui bénéficieront d'un appui spécifique et renforcé de Business France, pour attirer des investisseurs étrangers sur le territoire.
- Afin de s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs ainsi qu'à l'évolution des pratiques et des cultures, des actions seront engagées en faveur du développement de la filière bio. Ainsi, le taux d'éleveurs de bovins allaitants en agriculture biologique va progresser, une légumerie collective sera ouverte et l'approvisionnement de la restauration collective par des producteurs locaux en circuit court sera renforcé.
- Avec l'appui de la chambre d'agriculture des Ardennes, plusieurs actions sont prévues pour développer la filière agricole ardennaise : valoriser les céréales produites, promouvoir et faire reconnaître la race ovine de « roux ardennais », soutenir le photovoltaïque sur les bâtiments des exploitations agricoles notamment.
- Une étude sur le développement des réseaux de chaleur en zone rurale sera réalisée afin de proposer des solutions pour augmenter les investissements des tiers investisseurs.





EN PROJET

Dans le cadre du pacte Ardennes, il est également prévu :

De conforter la compétitivité du territoire ardennais et de l'ancrer dans l'industrie du futur :

- en mobilisant les services de l'État et de ses opérateurs pour accompagner le groupe international Cevital dans son projet d'implantation d'une unité de production d'équipements de traitement de l'eau à Charleville-Mézières ;

De développer les énergies renouvelables (solaire, hydraulique) et de consolider l'agriculture ainsi que le secteur agroalimentaire :

- d'accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables et d'une société d'économie mixte ayant vocation au financement des projets d'entreprises et d'immobilier touristique.

4. Accentuer les conditions du bien-vivre dans les Ardennes

Le Pacte Ardennes va promouvoir de nouvelles activités, notamment dans des secteurs à fort potentiel de développement. L'amélioration des services rendus à la population, des infrastructures de transport et le développement de l'offre médico-sociale se trouvent au cœur de cette ambition.

- Pour renforcer l'offre de soins dans les Ardennes, des internes de médecine belges seront accueillis dans les centres hospitaliers et les cabinets libéraux ardennais dès la fin d'année 2019.
- Afin de renforcer la complémentarité entre l'offre de soins de proximité et l'offre hospitalière mais aussi sociale et médico-sociale, une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) sera créée.
- En complémentarité avec Action Cœur de Ville, dont bénéficient notamment les communes de Charleville-Mézières et Sedan, les 8 EPCI des Ardennes vont intégrer le dispositif d'opération de revitalisation de territoire (ORT) en faveur de la réhabilitation de l'habitat et du renforcement de l'attractivité commerciale. Ce dispositif ouvrira notamment l'éligibilité au « Denormandie ancien », avantage fiscal massif pour la rénovation des bâtiments.
- Le château-fort de Sedan est la plus grande forteresse existante à ce jour, en Europe, par sa superficie. Les financements seront réunis pour démarrer sa rénovation, en commençant par le donjon et le bâtiment des fours.
- Une « micro-folie », lieu de vie et d'accès à la culture, sera ouverte sur la commune de Carignan.
- Le Parc Argonne Découverte va poursuivre son développement

pour attirer les visiteurs des départements et régions voisines en installant, par exemple, les hébergements dits « insolites » à proximité des animaux.

- Les infrastructures ferroviaires dans le sud des Ardennes seront pérennisées afin de développer les capacités de fret ferroviaire.
- La remise à niveau de la ligne entre Charleville-Mézières et Givet sera achevée pour améliorer le confort des 600 000 voyageurs qui l'empruntent chaque année.
- De plus, une étude sera menée en partenariat avec la Belgique en faveur de l'offre de transport public entre Namur et Reims.
- Plus globalement, une étude des besoins en matière de déplacement transfrontalier sera réalisée dans l'objectif d'améliorer les transports depuis les Ardennes vers la Belgique et le Luxembourg.
- Concernant le réseau routier national, une étude sera engagée sur la **sécurisation de la RN51** entre Reims et Reims et entre Acy-Romance et Isles-sur-Suipe.

- Sur le plan fluvial, les **capacités du port de Givet seront augmentées.**
- Le **retour des personnes ardennaises en situation de handicap actuellement hébergées en Belgique sera facilité** et des actions seront engagées afin de **faire du département des Ardennes le premier territoire inclusif du Grand-Est.**

EN PROJET

Dans le cadre du pacte Ardennes, il est également prévu :

- de développer le réseau de voies vertes afin de lui permettre de couvrir tout le département ;
- de créer un centre de consultations non programmées sur le site du centre hospitalier de Fumay ;
- de construire une structure d'accueil intermédiaire pour les seniors.







Dossier de presse

Signature du pacte Ardennes entre l'État et les acteurs locaux



www.cohesion-territoires.gouv.fr

CONTACT PRESSE
01 44 49 85 65